



PROCEDURE D'ADMISSION

Collège

1. Le dossier de demande d'admission au collège, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au **secrétariat des élèves**.

Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un **lieu de résidence en France métropolitaine**, qu'il soit **affilié à la Sécurité Sociale** (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit **pris en charge par la MDPH** de son département de résidence.

2. Lorsque le dossier est complet, le jeune et sa famille sont convoqués pour un stage d'admission, afin de déterminer le projet individuel d'accompagnement qui pourra leur être proposé

Déroulement du stage d'admission (à titre indicatif)

Pour une entrée au collège : 1 à 2 jours de stage en classe + 1/2 journée de rendez-vous avec les professionnels

- Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendez-vous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).



En cas de **demande d'internat**, un stage obligatoire d'une nuit minimum est organisé.

3. A l'issue de ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
4. Un courrier notifiant la décision de la commission est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.

Pour les demandes d'admission en inclusion dans des établissements de l'Éducation Nationale en partenariat avec l'INJS (collège Rodin ou Alviset), cette notification de décision est sous réserve de l'accord du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet).



Date limite dépôt de dossier pour demandes en inclusion : 7 avril 2023

Date limite de dépôt de dossier pour demandes au collège INJS : 22 mai 2023

Pour toute information complémentaire concernant les admissions

Secrétariat des élèves Mesdames DUCROQUET / LUCCHINI

☎ 01.53.73.14.15 / 33 / 36 ✉ secretel2@injs-paris.fr

Pour toute information concernant le dossier MDPH

Secrétariat médical Madame CHENEVOT

☎ 01.53.73.14.44 ✉ secretms@injs-paris.fr